



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 19 JUIN 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 19 juin 2026 à 13 h par visioconférence conformément à l'article 51 de la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, et à l'article 164.1 modifié du *code municipal*.

ÉTAIENT PRÉSENTS la conseillère Marie-Claude Renaud, et les conseillers Dominic Labrie, Greg McGuire et Donald Déry, sous la présidence du Maire Brian Nolan.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Mme. Claudine Lacasse, Directrice générale, Mme Marie Flore Apaloo, Adjointe administrative, M. Cédric Williams, Responsable du service des communications, et Mme Marie-Pier Drolet, Conseillère en communication numérique et en graphisme.

ÉTAIENT ABSENTES les conseillères Susan Young et Rita Jain.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte à 13 h 01.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

199-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Renaud, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette séance, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 19 JUIN 2026

200-26

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1389-26 – RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT DES PLANS ET DEVIS Y COMPRIS
LA RÉALISATION DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES NÉCESSAIRES À
CETTE FIN POUR LES TRAVAUX D'AUGMENTATION DE CAPACITÉ
DE L'USINE D'EAU POTABLE COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT AU MONTANT DE 453 100,00 \$ SUR UNE PÉRIODE DE
30 ANS**

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour la réalisation des plans et devis, y compris la réalisation des études préliminaires, visant à la fois la mise aux normes de l'usine d'eau potable et l'augmentation de sa capacité;

ATTENDU QUE le conseil municipal estime juste et raisonnable que la portion du coût de réalisation des plans et devis et des études préliminaires visant l'augmentation de capacité de l'usine d'eau potable soit à la charge uniquement des nouveaux secteurs à desservir en aqueduc, soit 66 % du coût des services professionnels à encourir pour les deux volets du mandat à confier aux ingénieurs-conseils à la suite d'un appel d'offres public;

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'effectuer un emprunt pour la réalisation de ces services professionnels;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par la conseillère Marie-Claude Renaud et résolu que le « Règlement numéro 1389-26 – Règlement décrétant l'établissement des plans et devis y compris la réalisation des études préliminaires nécessaires à cette fin pour les travaux d'augmentation de capacité de l'usine d'eau potable comportant une dépense et un emprunt au montant de 453 100,00 \$ sur une période de 30 ans » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 19 JUIN 2026

201-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1390-26 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT DES PLANS ET DEVIS Y COMPRIS LA RÉALISATION DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES NÉCESSAIRES À CETTE FIN POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'USINE D'EAU POTABLE COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 233 400,00 \$ SUR UNE PÉRIODE DE 30 ANS

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour la réalisation des plans et devis, y compris la réalisation des études préliminaires, visant à la fois la mise aux normes de l'usine d'eau potable et l'augmentation de sa capacité;

ATTENDU QUE le conseil municipal estime juste et raisonnable que la portion du coût de réalisation des plans et devis et des études préliminaires visant la mise aux normes de l'usine d'eau potable soit à la charge, dans le cadre d'un règlement d'emprunt, à l'ensemble du secteur déjà desservi par le réseau d'aqueduc et à la charge des nouveaux secteurs qui seront desservis par l'augmentation de la capacité de l'usine, à raison de 34 % du coût des services professionnels à encourir pour les deux volets du mandat, le résidu de 66 % du coût des services professionnels devant être à la charge uniquement des nouveaux secteurs à desservir en aqueduc pour ce qui est des travaux d'augmentation de capacité de l'usine;

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'effectuer un emprunt pour la réalisation des services professionnels;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le « Règlement numéro 1390-26 – Règlement décrétant l'établissement des plans et devis y compris la réalisation des études préliminaires nécessaires à cette fin pour les travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable comportant une dépense et un emprunt au montant de 233 400,00 \$ sur une période de 30 ans » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 19 JUIN 2026

202-26

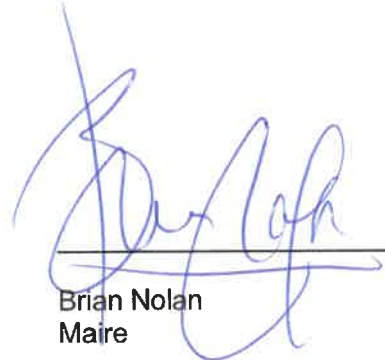
LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Déry, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que cette séance extraordinaire soit levée à 13 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Claudine Lacasse
Directrice générale



Brian Nolan
Maire